

Pôle Ressources,  
Direction des ressources humaines

N/Ref. : Affaire suivie par : Muriel KASPAR  
CHS agglo 7 octobre 2013

## Compte-rendu du comité hygiène et sécurité du lundi 7 octobre 2013

### Etaient présents

#### **MEMBRES DU CHS :**

##### ➤ **Pour les élus :**

Roland GUILLET, président du CHS

Gérard RIVOISY

##### ➤ **Pour les représentants de l'administration :**

Gilles BEASSE

##### ➤ **Pour les représentants du personnel :**

David LEMASSON (CFDT)

Isabelle LUCAS (FO), Christophe ARRICAU-CASSIAU (FO)

Fabienne THUAL (SUD)

#### **MEMBRES DE DROIT :**

➤ Pour la médecine professionnelle : Docteur Sophie DRUKKER

➤ Pour le service hygiène et sécurité : Muriel KASPAR, Céline PAVAGEAU

➤ Pour l'administration : Jean-Michel PIERRE

### Etaient excusés

Magali AUGEREAU, Yves ROULEAU, Jany GUERET, Nadège JARNY, Pascale GROSSEMY,

Après avoir vérifié le quorum, le président du CHS, **Roland GUILLET** ouvre la séance.

### **POINT N°1 : Désignation du secrétaire de séance**

**Isabelle LUCAS** est désignée secrétaire de séance pour cette réunion.

### **POINT N°2 : Approbation du compte-rendu du CHS du 15 mars 2013**

**Roland GUILLET** soumet au vote le compte rendu du 15 mars 2013 : **il est approuvé à l'unanimité.**

### **POINT N°3 : Présentation du bilan AT 2012**

⊗ Présentation du diaporama par **Muriel KASPAR** (cf annexe 1).

L'année 2012 est marquée par **11 accidents du travail, 5 accidents de trajet et 7 maladies professionnelles.**

Le nombre total des **ITT** (nombre de jours d'arrêts) en lien avec les événements de **2012 est de 148 jours.**

Le nombre d'**ITT** imputable aux événements des **années antérieures est de 111 jours.**

L'année 2012 est globalement une bonne année (taux de fréquence et taux de gravité en baisse). Cependant, elle est marquée par une accidentologie plus significative au niveau de la petite enfance.

Les actions de terrain doivent continuer afin d'améliorer les indicateurs d'absentéisme et de bien être au travail.

#### **Les axes d'amélioration proposés pourront être :**

- L'amélioration de l'accueil, de l'accompagnement des agents par les assistants de prévention (livret accueil + suivis)
- La prise en charge par les assistants de prévention de la mise à jour du document unique.
- L'amélioration des conditions de travail en lien avec les études réalisées (programmations d'actions suite à la validation des préconisations issues des analyses d'accident du travail, des évaluations des risques, des études ergonomiques, des visites de terrain, préconisations du CHS...),
- La prise en compte systématique de l'ergonomie, des données physico chimiques, dans l'acquisition des outils, des machines et des véhicules de travail.

**Les membres** valident à l'unanimité ce point sur le bilan AT 2012.

#### **POINT N° 4 : Point sur les accidents du travail 20 13**

☒ Présentation du diaporama par **Muriel KASPAR** (cf annexe 2).

L'année 2013 est actuellement une année peu accidentogène. Elle est marquée par 4 AT, 2 ATT et 3 MP, avec seulement 14 jours d'arrêts pour l'ensemble de ces éléments.

**Les membres** valident à l'unanimité ce point sur les accidents du travail 2013.

#### **POINT N° 5 : Point sur la cigarette électronique**

☒ Présentation du diaporama par **Sophie DRUKKER** (cf annexe 3).

Le Dr DRUKKER préconise l'interdiction de l'utilisation de la cigarette électronique sur le lieu de travail au même titre que le tabagisme traditionnel. Elle met en avant le principe de précaution et l'absence de textes législatifs à ce sujet.

**Les membres** valident à l'unanimité l'interdiction de l'utilisation de la cigarette électronique sur le lieu de travail.

#### **POINT N° 6 : Questions diverses**

☒ Point sur l'ouverture des multi accueils des Clouzeaux et de la Chaize le Vicomte.

**Fabienne THUAL** explique aux membres que ces nouvelles structures sont très agréables, que l'ensemble des demandes faites par les groupes de travail ont été prises en compte (amélioration de l'ergonomie au travail).

Cependant, elle fait part de la problématique de l'ouverture sécurisée de la porte d'entrée au multi accueil des Clouzeaux : nombre de badges insuffisants, badge oublié par les parents, allées et venue des agents de service entre l'entrée et les zones d'encadrement d'enfants, interruptions de tâches...

**Jean-Michel PIERRE** propose d'intervenir sur cette problématique.

Les membres du CHS décident d'organiser la prochaine réunion CHS en commençant par la visite du multi accueil des Clouzeaux.

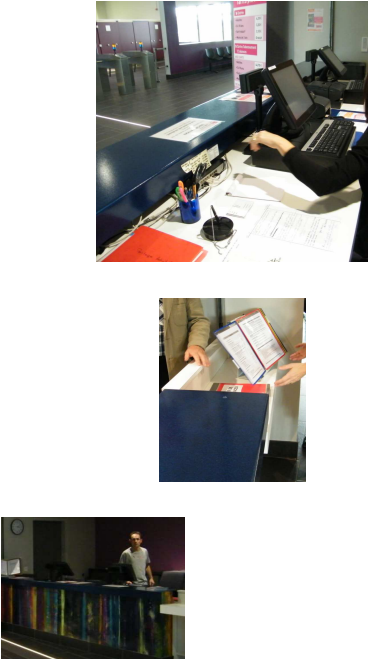


☒ Demande de réaliser une étude poste à la «Ronde» - accueil/parents par le service prévention et sécurité et la médecine du travail.

Muriel KASPAR organisera cette étude.

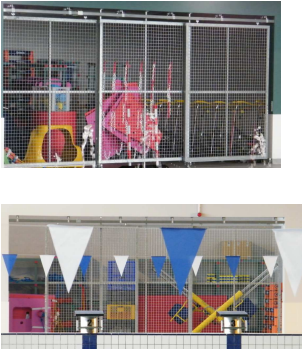
☒ Intervention de **Monsieur RIVOISY** sur la question du branchement électrique à la médiathèque Rabier lors de manifestations extérieures (ex : festival du cinéma...).

**POINT N°7 : Visite de la piscine de Saint Florent des Bois.**

Photos	Observations	Préconisations
	<p><b>Entrée</b> du personnel à proximité des vestiaires. Parking du personnel séparé et sécurisé, éloigné de l'entrée du public.</p>	<p>RAS.</p>
	<p><b>Locaux ménages :</b> les dévidoirs sont tous positionnés trop haut la posture de travail pour l'agent d'entretien n'est pas ergonomique et oblige une manutention plus importante.</p>	<p>Envisager le rétablissement des dévidoirs pour ne pas avoir à relever le seau (consulter les agents d'entretien au préalable).</p>
	<p><b>Les vestiaires</b> sont appréciés des agents malgré le fait qu'ils soient petits. Les agents n'ont pas de mobilier adapté pour s'asseoir lors de l'habillage ou du déshabillage.</p>	<p>Envisager la mise en place de 2 strapontins dans chacun des vestiaires (pour limiter l'encombrement des vestiaires).</p>
	<p><b>Bureau de direction</b> composé d'un bureau de responsable et d'un bureau polyvalent (aménagement ergonomique).</p>	<p>RAS</p>
	<p><b>Salle de repos</b> équipée d'un ordinateur et d'une zone cuisine. Les deux pièces sont devant l'entrée au public de la structure. Il y a de grandes baies vitrées.</p>	<p>Les agents souhaitent être moins visibles du public par la mise en place d'un film occultant sur les baies vitrées</p>

Photos	Observations	Préconisations
	<p><b>Borne d'accueil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Présence d'un SSI pour lequel l'ensemble des agents ont été formés.</li> <li>* Manquement du pictogramme «handicapés»,</li> <li>* Poste d'accueil peu ergonomique : hauteur de table basse, profondeur importante, aménagement des périphériques éloignés et des hauteurs non ergonomiques...</li> </ul>	<p>Mise en place d'un pictogramme «handicapé» sur la porte de la zone d'accueil des personnes à mobilités réduites ou en fauteuils.</p> <p>Le service prévention et sécurité fera une étude de poste afin d'envisager le réaménagement de ce poste de travail.</p>
	<p><b>Accès aux vestiaires portes intérieurs + porte donnant au local poubelle et à l'infirmierie :</b></p> <p>Présence de barrières devant les sorties de secours. Signalétique non adaptée sur les portes.</p>	<p>Envisager l'enlèvement des plaques signalant l'accès et les remplacer par une signalétique incendie «A n'utiliser qu'en cas d'évacuation» et enlèvement des barrières bleues faisant obstruction à l'évacuation</p>
	<p><b>Siège de transfert</b> pour les personnes en fauteuil roulant.</p>	<p>RAS</p>

Photos	Observations	Préconisations
	<p><b>Stockages des produits chimiques :</b></p> <p>*absence de bacs de rétention sur l'ensemble des zones de stockage et notamment pour les produits corrosifs et l'acide chlorhydrique.</p> <p>Attention à la compatibilité des produits stockés ensemble et sur la qualité et la compatibilité des surfaces ou étagères de stockage !</p>	<p>Le service prévention et sécurité interviendra en support technique pour améliorer les conditions de stockage des produits chimiques à la fois pour le personnel et pour l'entreprise extérieure.</p>
	<p><b>L'infirmierie :</b> problème de température et de pression d'eau chaude au niveau du lavabo.</p>	<p>Envisager une rectification de la température de l'eau chaude et de l'arrivée afin d'éviter le risque de brûlures.</p>
	<p>Douche de sécurité / risque chimique notamment : Difficulté à se mettre en marche. Les réglages des tensions des câbles de commande sont à reprendre.</p>	<p>Envisager la mise en place d'un système d'évacuation des eaux (bonde...).</p> <p>Envisager la mise en bon fonctionnement de la douche d sécurité.</p>
	<p><b>Sols des plages des bassins :</b> très glissant et dangereux pour le public et le personnel.</p>	<p>Cette problématique est en cours d'expertise.</p>

Photos	Observations	Préconisations
	<p>Aires de stockage des accessoires pédagogiques :</p> <p>Très appréciées des MNS car fonctionnelles et très accessibles.</p>	<p>RAS</p>

- o O o -

**Isabelle LUCAS** précise à la fin du CHS qu'un vestiaire est en cours d'étude au siège de l'agglomération pour le service rivière. C'est Yohan Gardon de l'agglomération. Qui est chargé de la faisabilité de ce vestiaire.

**Monsieur GUILLET** remercie les membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10

**Le secrétaire de séance**

Isabelle LUCAS

**Le Président du CHS**

Roland GUILLET

# ANNEXE 1



Prévenir, informer, conseiller ...

# BILAN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



Service Prévention et Sécurité

ANNEE 2012



## Sommaire

### BILAN 2012

<b>LEXIQUE et MODES de CALCUL</b>	p - 3-5	<b>LES ACCIDENTS DE TRAJETS</b>	
		Evolution et répartition des ATT	p - 18
<b>GENERALITES</b>		<b>LES MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	
Synthèse des AT, ATT et MP 2012	p - 7	Tableau des maladies professionnelles	p - 20
<b>LES ACCIDENTS DU TRAVAIL</b>		<b>LES INTERRUPTIONS TEMPORAIRES DE TRAVAIL</b>	
Répartition et évolution des AT	p - 9	Zoom sur les ITT	p - 22
Indicateurs des statistiques d'accidents du travail	p - 10		
Répartition des AT et ITT par siège des lésions	p - 11	<b>CONCLUSION</b>	p - 24
Répartition des AT et ITT par nature des lésions	p - 12		
Répartition des AT et ITT par éléments matériels	p - 13		
Comparaison des AT et ITT suivant le sexe et l'âge	p - 14		
Comparaison des AT suivant l'ancienneté	p - 15		
Répartition des AT par direction	p - 16		



## Lexique et modes de calcul

### Accident du travail (AT) :

✓ [Pour les agents relevant du statut de la fonction publique](#)

Les accidents de travail sont inclus dans la notion d'accidents de service, définition propre aux fonctionnaires donnée par la jurisprudence du Conseil d'état.

L'accident du travail proprement dit tient compte de trois paramètres :

- La localisation de l'accident : c'est le lieu de travail, le lieu de la mission de l'agent ( déplacement compris... ),
- L'activité exercée au moment de l'accident : il faut que l'accident ait un lien avec l'activité exercée.
- Le lien de causalité : celui-ci doit être entre l'affection dont souffre l'agent et ses activités dans son service.

✓ [Pour les agents relevant du régime général de la Sécurité Sociale](#)

La définition des accidents du travail est donnée par l'article L 411.1 du Code de la Sécurité Sociale : "*est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quel que titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.*"

La jurisprudence de la cour de cassation a complété cette définition en précisant les quatre éléments nécessaires pour la constatation de l'accident :

- la violence,
- la soudaineté,
- la cause extérieure,
- la lésion corporelle,



### Accident de Trajet (ATT) :

✓ [Pour les agents relevant du statut de la fonction publique](#)

Les accidents de trajet sont inclus dans la notion d'accidents de service.

C'est l'accident qui survient sur le trajet aller ou retour le plus direct entre le domicile ou le lieu de prise habituelle des repas et le lieu de travail. Il est tenu compte des horaires de travail et de la durée nécessaire pour effectuer le parcours.

✓ [Pour les agents relevant du régime général de la Sécurité Sociale](#)

La définition des accidents de trajet est donnée par l'article L 411-2 du code de la Sécurité Sociale. L'analyse jurisprudence est identique à celle du secteur public. Il convient de se référer à la définition donnée plus haut.

### Les Interruptions temporaires de travail (ITT) :

Accident avec arrêt : accident ayant occasionné un ou plusieurs jours d'arrêt.  
Accidents sans arrêt : accident n'ayant pas occasionné de jours d'arrêt.

ITT : jours d'arrêt de travail consécutifs à un accident du travail et/ou de trajet (tous les jours de l'année sont considérés) sauf le jour de l'accident

### Effectif et heures travaillées :

Effectif équivalent Temps Complet (E.T.C) : Nombre de personnes ayant eu un contrat de travail durant l'année 2012 (élément calculé par la DRH).

Heures travaillées : Le nombre d'heures travaillées a été calculé de la manière suivant : ETC x 1547 h



## Les indicateurs :

• **Taux de Fréquence (TF)** : Indique le nombre d'accidents de travail avec arrêt par millions d'heures travaillées.

$TF1 = \frac{\text{Nombre d'accidents de travail avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

• **Taux de gravité (TG)** : Exprime le nombre d'ITT pour 1 000 heures de travail

$\text{Taux de Gravité 1} = \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures de travail}}$

• **Indice de Fréquence (IF)** : Exprime le nombre d'accidents de travail pour 1 000 agent E.T.C.,

$\text{Indice de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents de travail avec arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre d'agents E.T.C.}}$

• **Coût moyen d'un AT :**

Coût moyen d'un AT = salaire moyen journalier de la collectivité charges patronales incluses x durée moyenne d'un AT

Indicateurs nationaux 2010

Fréquence et gravité des AT selon les secteurs d'activité				
Comités techniques nationaux (CTN)	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Taux de gravité	Indice de gravité
Métallurgie	36,3	22,2	1,1	15,5
BTP	73,2	46,7	2,8	40
Transport, EGE, Livre, Communication	45,7	29,6	1,8	20,7
Alimentation	49,6	30,9	1,6	15,0
Chimie Caoutchouc, Plasturgie	29,8	18,8	1,0	13,5
Bois, Ameublement, Papier Carton, Textile, Vêtement	50,9	31,6	1,7	26,8
Commerce	24,1	16,1	0,9	10,4
Services I (banques, assurances...)	9,9	6,8	0,3	4,2
Services II (santé) et travail temporaire	43,7	29,1	1,8	18,1
<b>Total CTN</b>	<b>36,0</b>	<b>23,3</b>	<b>1,3</b>	<b>15,7</b>



## GENERALITES

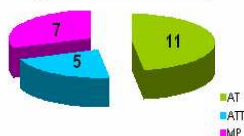
-  
AT  
(Accident de Travail)  
ATT  
(Accident de Trajet)  
MP  
(Maladie Professionnelle)



## Synthèse des AT - ATT et MP 2012

Accidents de Travail				Accidents de Trajet				Maladies Professionnelles					
	Nbre	Jours d'arrêts	INDICATEURS			Nbre	Jours d'arrêts		Nbre	Jours d'arrêts		Nbre	Jours d'arrêts
Nbre AT avec arrêt	8	116			Nbre ATT avec arrêt	2	29		Nbre MP avec arrêt	6	30		
Nbre AT sans arrêt	3	0	Effectif équivalent temps complet	281	Nbre ATT sans arrêt	3	0		Nbre MP sans arrêt	1	0		
TOTAL AT	11	116	Nbre d'heures théoriques travaillées	503251	TOTAL ATT	5	29		TOTAL MP	7	30		
Durée moyenne AT avec arrêt		14,50	TF1	15,90	Durée moyenne d'un ATT avec arrêt		14,50		Durée moyenne d'une MP avec arrêt		5,00		
Rechute prolongation AT année précédente	1	111	TG	0,23	Rechute prolongation ATT année précédente	0	0		Rechute prolongation MP année précédente	0	0		
TOTAL AT avec arrêt 2012 et année antérieure	12	227	IF	28,48	TOTAL ATT avec arrêt 2012 et année antérieure	5	29		TOTAL MP avec arrêt 2011 et année antérieure	7	30		

Répartition des AT ATT MP 2012



### Commentaires :

L'année 2012 est marquée par **11 accidents du travail, 5 accidents de trajet et 7 maladies professionnelles**.

Le nombre total des ITT (nombre de jours d'arrêt) en lien avec les événements de 2012 est de **148 jours**.

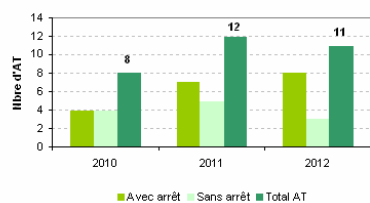
Le nombre d'ITT imputable aux événements des **années antérieures est de 111 jours**.



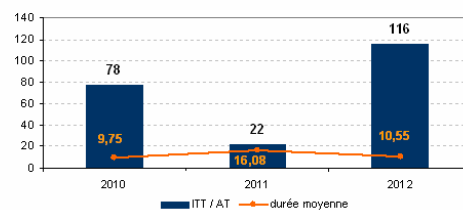
## Les Accidents de Travail (AT)

## Répartition et évolution des AT

Evolution des AT depuis 2010



Evolution des ITT et durée moyenne des AT



Coût moyen d'un AT en 2012 : 1580 €

Répartition des ITT / AT - 2012



### Commentaires :

Le nombre total des AT a **légèrement diminué** en 2012.

Le nombre des ITT lié aux AT a quand à lui fortement augmenté.

La durée moyenne d'un AT a cependant diminué.

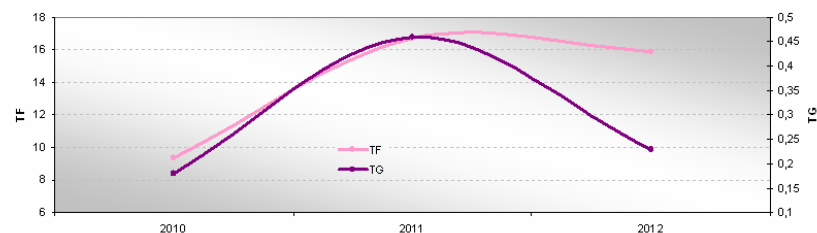
Le **coût moyen d'un AT** a de ce fait également diminué et est en 2012 de **1580 €**.

Nous constatons également que le nombre d'ITT liées aux AT des années antérieures correspond quasiment à la montée des ITT sur l'année 2012.



## Indicateurs des statistiques d'accidents du travail

Evolution du taux de fréquence et de gravité des AT depuis 2010



### Commentaires :

Le **taux de fréquence** (nombre d'accidents de travail avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées) diminue légèrement.

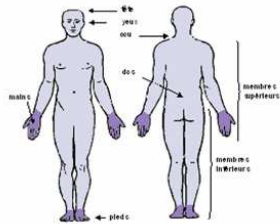
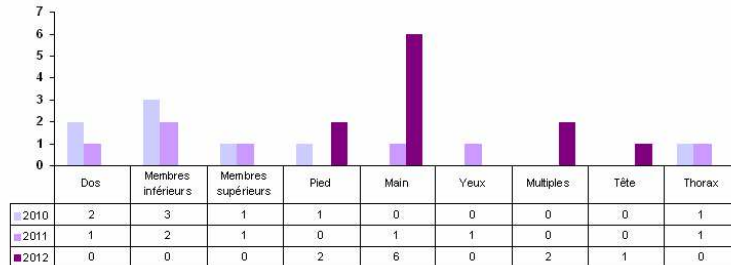
Le **taux de gravité** (nombre d'ITT pour 1 000 heures de travail) lié aux AT est quant à lui en forte diminution.

Les résultats liés aux événements de 2012 sont donc **positifs**.



## Répartition des AT et ITT par siège des lésions

Répartition des AT par siège des lésions



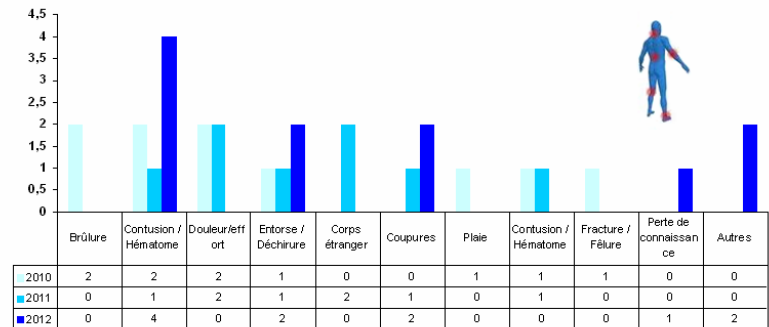
**Commentaire :**

Les sièges des lésions les plus touchées en 2012 sont **les mains et les pieds**.



## Répartition des AT par nature des lésions

Répartition des AT par nature des lésions



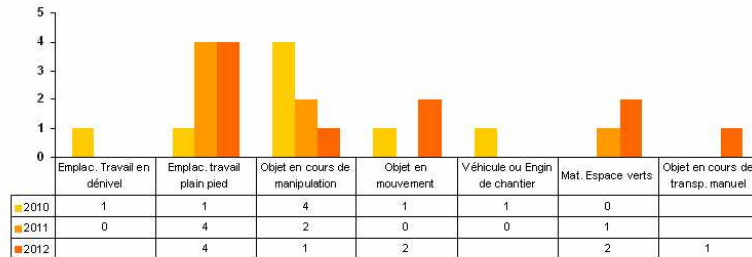
**Commentaire :**

La nature des lésions «**contusion/hématome**» est en 2012 la plus importante.



## Répartition des AT par éléments matériels

Répartition des AT par éléments matériels



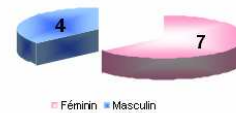
### Commentaire :

L'emplacement de travail de plain pied reste l'élément qui occasionne le plus d'accidents depuis 2011. Les accidents liés à la manipulation d'objet sont en nette diminution depuis 2010.

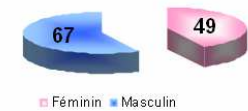


## Comparaison des AT et ITT suivant le sexe et l'âge

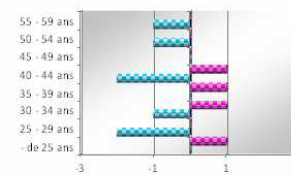
Répartition des AT de 2012 par sexe



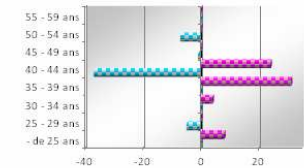
Répartition des ITT des AT de 2012 par sexe



Répartition des AT de 2012 par tranche d'âge et par sexe



Répartition des ITT des AT de 2012 par tranche d'âge et par sexe



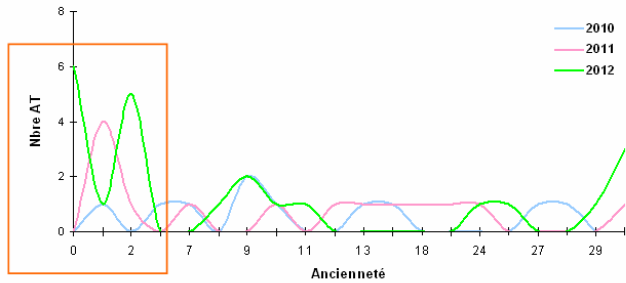
### Commentaires :

En 2012, les femmes ont eu plus d'accident que les hommes, cependant le nombre d'arrêt de travail est plus important chez les hommes.

Pic des AT et ITT chez les hommes de 40-44 ans.

## Comparaison des AT suivant l'ancienneté

Comparaison des AT en fonction de l'ancienneté dans la fonction

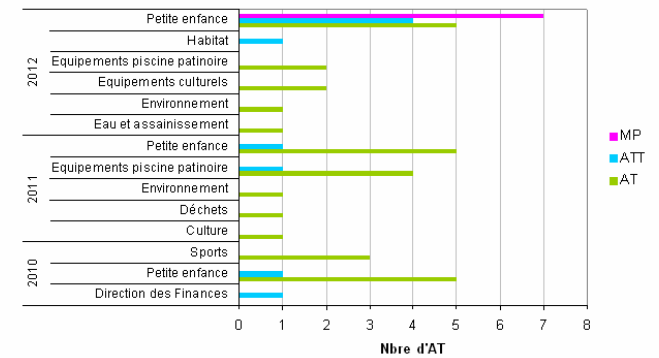


**Commentaires :**

La courbe de ce graphique met en évidence une **vulnérabilité dans les 5-6 premières années d'ancienneté** au poste.  
 La mise en place fin 2009 de la formation hygiène et sécurité «accueil des nouveaux arrivants» doit se poursuivre et être complétée par l'accueil et l'accompagnement sur le terrain de l'assistant de prévention (ACMO) du secteur, du responsable de service et des collègues de travail expérimentés.  
 Pour faciliter la tâche des assistants de prévention, le service Prévention et sécurité a proposé une trame de livret d'accueil à personnaliser en fonction des métiers, des risques et des particularités et à présenter lors de l'accueil des nouveaux arrivants.

## Répartition des AT par Direction

Répartition des AT ATT et MP par direction depuis 2010



**Commentaires :**

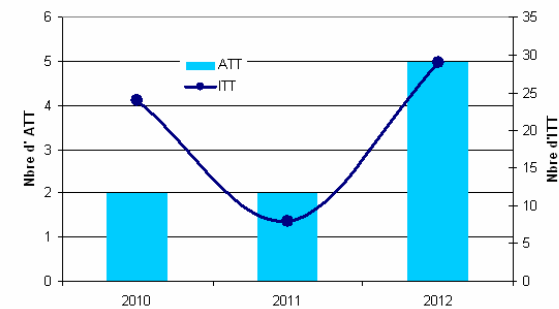
Ce tableau met en évidence les indicateurs par direction.  
 Les directions les plus accidentogènes sont la petite enfance et la piscine patinoire.



## Les Accidents de Trajet (ATT)

### Evolution et répartition des Accidents de Trajet

Répartition des ATT et ITT depuis 2010



**Commentaire :**

Le nombre total des ATT et le nombre des jours d'arrêt liés aux ATT ont fortement augmenté en 2012.  
En 2012, les ATT à pied, à vélo et en voiture ont la même répartition.

# Les Maladies Professionnelles (MP)

**Tableau des Maladies Professionnelles (MP)**

N° dossier	Sexe Agent	Age	Direction AT	Statut Agent	Lieu AT	Description	Total ITT
163	Féminin	45	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5
168	Féminin	24	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5
169	Féminin	44	Petite enfance	Non Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	0
172	Féminin	44	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5
173	Féminin	38	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5
174	Féminin	32	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5
175	Féminin	50	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5

**Commentaire :**

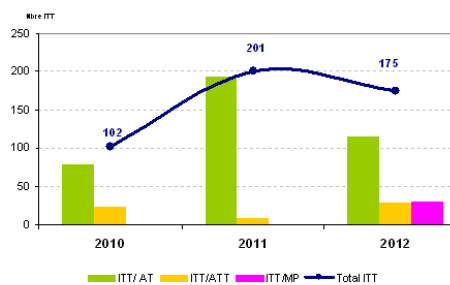
La gale est apparue sur la structure petite enfance de la Vigne aux Roses sur deux périodes de l'année 2012.

Le protocole gale a été mis en place à chaque fois et nécessite notamment une prise en charge de tous les agents.

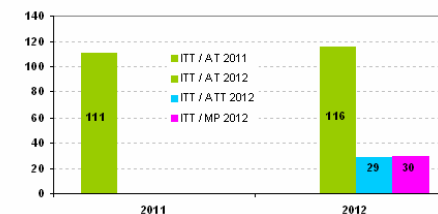
# Les Interruptions Temporaires de Travail (ITT)

## Zoom sur les ITT

Evolution et répartition des ITT des événements de l'année en cours



Répartition des ITT année 2012



ITT totaux 2012 = 286 jours

**Commentaires :**

Le total des ITT est en diminution sur les événements de l'année 2012. Cependant, un AT de l'année 2011 a impacté 111 jours d'arrêt sur l'année 2012.

Le total des ITT 2012 incluant les arrêts des événements antérieurs est de **286 jours d'arrêt** ce qui correspond à 1,3 Equivalent temps complet (ETC).



Absentéisme  
AT ATT MP 2012

ETC 2012  
= 1,3

# CONCLUSION

## Bilan global et actions proposées

L'année 2012 est globalement une bonne année (taux de fréquence et taux de gravité en baisse). Cependant, elle est marquée par une accidentologie plus significative au niveau de la petite enfance.

Les actions de terrain doivent continuer afin d'améliorer les indicateurs d'absentéisme et de bien être au travail.

### **Les axes d'amélioration proposés sont les suivants :**

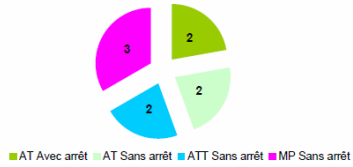
- L'amélioration de l'accueil, de l'accompagnement des agents par les assistants de prévention (livret accueil + suivis)
- La prise en charge par les assistants de prévention de la mise à jour du document unique.
- L'amélioration des conditions de travail en lien avec les études réalisées (programmations d'actions suite à la validation des préconisations issues des analyses d'accident du travail, des évaluations des risques, des études ergonomiques, des visites de terrain, préconisations du CHS...).
- La prise en compte systématique de l'ergonomie, des données physico chimiques, ... dans l'acquisition des outils, des machines et des véhicules de travail.



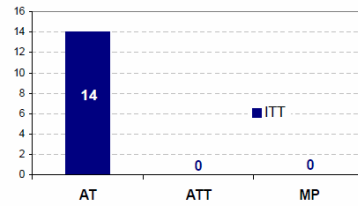
# Annexe 2

**SYNTHESE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ACCIDENTS DE TRAJET  
janvier- aout 2013**

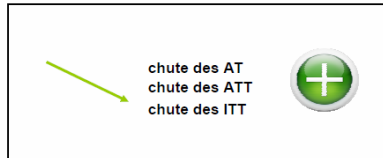
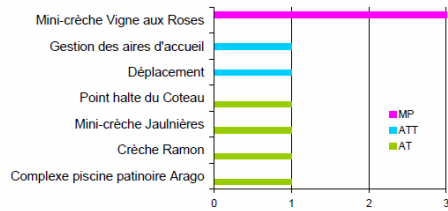
**Répartition des AT ATT et MP  
avec arrêt de travail ou sans arrêt de travail**



**Répartition des ITT 2013**



**Répartition des AT par service**



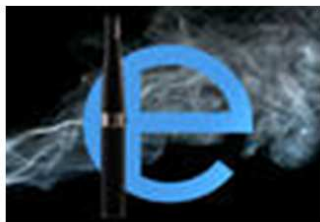
CHS CA 7 octobre 2013

N°	Sexe Agent	Age	Année arrivée	Service AT	Direction AT	Statut Agent	ATT MPR	Date accident	Siège des lésions	Nature des lésions	Éléments matériels	AT avec ou sans arrêt	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
8	Féminin	39	1	Gestion des aires d'accueil	Habitat	Non Titulaire	ATT	14/01/2013	Multiples	Contusion / Hématome	Accident de circulation	Sans arrêt	0	Accident de voiture	/
9	Masculin	36	4	Complexe piscine patinoire Arago	Equipements piscine patinoire	Titulaire	AT	19/01/2013	Yeux	Produit dans les yeux	Divers	Sans arrêt	0	Rélevé des faits : - Agent pompier volontaire - Intervention dans le cadre de ses missions de pompier - Intervention sur un usager en état débrüité Circonstances de l'accident : Lors de sa garde en tant que pompier volontaire, l'agent est intervenu pour une personne en état débrüité. La victime a vomi et l'agent a reçu des particules dans son oeil gauche.	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite
29	Masculin	28	0	Déplacement	Déplacement	Non Titulaire	ATT	01/02/2013	Multiples	Douleur/effort	Accident de circulation	Sans arrêt	0	Accident de voiture	/
45	Féminin	40	3	Point halte du Coteau	Petite enfance	Titulaire	AT	11/01/2013	Tête	Contusion / Hématome	Objet en mouvement accidentel	Sans arrêt	0	Circonstances de l'accident : L'agent était assis en face de la descente du toboggan un enfant a descendu le toboggan, s'est précipité et s'est laissé tomber sur l'agent. Sa tête a heurté brutalement le visage de l'agent.	Vu les circonstances de l'accident, il est rappelé à l'agent de faire attention lorsqu'il ouvre ou ferme les portes
60	Féminin	37	11	Mini-crèche Jaulnières	Petite enfance	Titulaire	AT	06/09/2013	Main	Brûlure	Objet en cours de manipulation	Avec arrêt	10	Rélevé des faits : - L'agent voulait fermer son tabouret - La couvercle était sur la table - La couvercle était chaud - L'agent n'a pas vérifié avant la température du couvercle avant de la prendre Circonstances de l'accident : L'agent a voulu ouvrir son tabouret avec le couvercle qui était posé sur la table. L'agent ne pensait pas qu'il était chaud et l'a pris à pleine main. Celui-ci s'est brûlé dans la paume de la main. Une partie de la peau est restée collée sur le tabouret	Vu les circonstances de l'accident, il est rappelé à l'agent d'être vigilant lors de son activité.
75	Féminin	28	3	Mini-crèche Vigne aux Roses	Petite enfance	Titulaire	MP	14/09/2013	Multiples	Autres		Sans arrêt	0	Suspension de gèle dans la structure	Protocole gèle
76	Féminin	32	0	Mini-crèche Vigne aux Roses	Petite enfance	Titulaire	MP	14/09/2013	Multiples	Autres		Sans arrêt	0	Suspension de gèle dans la structure	Protocole gèle
77	Féminin	30	10	Mini-crèche Vigne aux Roses	Petite enfance	Titulaire	MP	14/09/2013	Multiples	Autres		Sans arrêt	0	Suspension de gèle dans la structure	Protocole gèle
97	Féminin	53	3	Crèche Ramon	Petite enfance	Titulaire	AT	21/08/2013	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	Avec arrêt	4	Lorsque l'agent a soulevé le tapis de jeu, il a eu un sentiment de décharge électrique dans le dos et la hanche	En cours

CHS CA 7 octobre 2013

# Annexe 3

## Proposition d'interdiction de l'utilisation de la cigarette électronique sur le lieu de travail.



Direction des Ressources Humaines  
Gestion Préventive des personnels  
Pôle santé au travail  
Septembre 2013

### Contexte :

Depuis quelques mois le service de santé au travail est questionné sur l'autorisation ou non d'utiliser la cigarette électronique dans les lieux où la cigarette traditionnelle est interdite et sur les risques pour la santé de ce nouveau produit.





## Données scientifiques :

- Les risques, surtout à long terme, pour le consommateur mais aussi pour le vapoteur passif sont incertains.
- En effet les études sont encore trop rares pour parler de façon exhaustive des effets de cette e-cigarette.

## Législation actuelle :

- Le code du travail impose à l'employeur une obligation générale de sécurité **et de résultat**.
- La ministre de la santé est favorable à l'interdiction de vapoter dans les lieux non fumeurs; le conseil d'état doit examiner les possibilités juridiques de cette interdiction.

## Proposition :

- ➔ Dans l'état actuel des connaissances et en vertu du principe de précaution, je pense qu'il serait souhaitable d'interdire cette pratique au même titre que le tabagisme traditionnel.
- ➔ Pour cela, en l'absence actuelle de texte législatif, la collectivité a cette possibilité en introduisant cette interdiction à son règlement intérieur.

